

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
ASTET - COMMUNE
Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian VIDAL.

Secrétaire de la séance : Odette VIDAL

Présents : Christian VIDAL, André PIERRE, Sylvie MARTY, Joël NOUGUIER, Odette VIDAL, Corinne TENDILLE, Benjamin BILLAUD

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Réfection de la toiture Ancienne école du village (Gîtes) : Choix de l'entreprise
- Demande de subvention : Aide au financement des projets des collectivités locales (Dispositif " Atout Ruralité 07 ")
- Implantation des futurs Points d'Apport Volontaire (PAV) collecte des ordures ménagères
- Aide aux communes pour le déneigement des voies communales
- Autres

Délibérations du conseil :

Aide aux communes pour le déneigement des voies communales- 2025-2026 (N° DE_033_2026)

Objet : **Aide aux communes pour le déneigement des voiries communales**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de solliciter une subvention au titre du déneigement des voiries communales pour l'hiver 2025-2026 auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que sur la commune d'Astet les travaux liés au déneigement sont réalisés par différents intervenants : une partie par un prestataire privé, une partie par des collectivités locales autres, une partie en régie. Des fournitures de déneigement sont également acquises.

Les justificatifs des dépenses et factures relatives au déneigement sont adressés au Conseil Départemental dans le délai imparti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Autorise le Maire à solliciter l'aide du département de l'Ardèche pour les frais engagés par la commune pour le déneigement des voies communales durant l'hiver 2025/2026.

- Charge Monsieur le Maire d'adresser au Conseil Départemental les justificatifs qui permettront à la commune de bénéficier de la subvention départementale.

Délibération : adoptée

demande subvention: travaux de voirie année 2026 (N° DE_031_2026)

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle les travaux à effectuer sur la voirie (Accord-cadre à bons de commande pour travaux de voirie communale Groupement de commande Montagne Sud).

Une aide au financement des projets des collectivités locales (Dispositif « atout ruralité 07 ») peut être sollicitée pour la réalisation de cette opération.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 31454.80 € HT

Plan de financement :

- Aide du Conseil Départemental de l'Ardèche 40% (maxi 20 000.00) soit 12581.92 €

- Fonds propres la différence soit 18872.88 €

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Adopte le projet et approuve le plan de financement

-Sollicite l'aide financière du département

-Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délibération : adoptée

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (N° DE 028 2026)

$V_u :$

- le Code électoral, notamment ses articles relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs ;

- le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

- l'arrêté préfectoral fixant les modalités de désignation des délégués et suppléants.

Considérant :

Qu'il appartienne au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et des suppléants appelés à former le collège électoral

chargé de l'élection des sénateurs.

Déroulement du scrutin :

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et des suppléants au scrutin secret, conformément aux dispositions du Code électoral.

Après constitution du bureau électoral composé de :

- Président : M. VIDAL Christian

- Secrétaire : Mme VIDAL Odette

- Membre du bureau :

. M. PIERRE André- Mme MARTY Sylvie – M. NOUGUIER Joël et M. BILLAUD Benjamin (les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes)

Résultats :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

A été proclamé élu délégué :

1. M. VIDAL Christian

Ont été proclamés élus suppléants :

1. Mme TENDILLE Corinne

2. M. BILLAUD Benjamin

3. M. NOUGUIER Joël

Délibération :

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'élection du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération : adoptée

Validation d'implantation de points d'Apport Volontaire sur la commune d'ASTET de 2026 (N° DE_032_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de communes réorganise la collecte des ordures ménagères et assimilés sur son territoire. Dans le cadre de la compétence de gestion des déchets ménagers assimilés, et afin d'optimiser d'une part la collecte sélective des emballages ménagers, des Journaux revues magazines et du verre, et d'autre part, de faciliter la collecte des ordures ménagères résiduelles, des Points d'apport volontaires sont implantés dans les communes du territoire.

Suite à la Conférence des Maires du 31 mars 2022, les rencontres avec les communes membres et la commission Aménagement du 8 juin 2022, le projet concerne la mise en service de points d'apport volontaire en colonnes aériennes ou en semi-enterrés pour équiper les points de collecte sur la commune.

Monsieur VIDAL Christian le Maire de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'implantation de 2 PAV sur le domaine public communale, conformément au plan de situation des fiches PAV implanté sur la commune sous la référence cadastrale :

- Section E parcelle n° 189 Nom du PAV :Espace Nordique

- Section E parcelle n° 295 Nom du PAV : La Chavade

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'instruction de cette demande..

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes,

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Délibération : adoptée

Réfection de la toiture Ancienne école du village (Gîtes) :Choix de l'entreprise (N° DE_029_2026)

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de refaire la toiture de l'ancienne école située au village d'Astet.

Il présente les différents devis proposés par les entreprises.

- L'entreprise ROUX et Fils située au 495 route du lac d'Issarlès 07470 COUCOURON

pour un devis de 18200 €HT

- L'entreprise MOURGUES VIERA située Lot la tuilerie 48300 LANGOGNE

pour un devis 27620.00€ HT

-L'entreprise Charpente Couverture Langonaise située Le Mazel 48300 NAUSSAC

Pour un devis de 34020.75 € HT

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Retient pour les travaux de couverture toiture l'entreprise ROUX à COUCOURON pour

un montant de 18200.00 € HT

- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération

Délibération : adoptée

Demande de Subvention :Aide au financement des projets des collectivités locales (dispositif Atout Ruralité 07) (N° DE_030_2026)

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de refaire la toiture de l'ancienne école située au village d'ASTET .

Une aide au financement des projets des collectivités locales (Dispositif « atout ruralité 07 ») peut être sollicitée pour la réalisation de cette opération.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 18200.00 € HT

Plan de financement :

- Aide du Conseil Départemental de l'Ardèche 40%(maxi 20 000.00) soit 7280.00 €

- Fonds propres la différence soit 10920.00 € €

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Adopte le projet et approuve le plan de financement

-Sollicite l'aide financière du département

-Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délibération : adoptée

Christian VIDAL
Président de séance

Odette VIDAL
Secrétaire de séance